

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-12

Objet : Participation complémentaire au Centre Pompidou-Metz pour le 1^{er} anniversaire.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

En partenariat avec Metz Métropole et la Ville de Metz, le Centre Pompidou-Metz a fêté son premier anniversaire et ses 800 000 visiteurs (1 000 000 depuis lors) en proposant trois nocturnes de 18h00 à minuit les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 mai 2011, Nuit Européenne des musées.

Metz Métropole et la Ville de Metz s'associent à cet événement par une participation financière complémentaire à leur contribution statutaire à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) en raison du succès que le Centre Pompidou-Metz représente pour l'attractivité et le développement de Metz et son Agglomération et les retombées qu'un tel événement engendre sur l'image des deux collectivités membres de l'EPCC.

Les frais occasionnés par cet événement (39 283,11 € TTC) et le manque à gagner de billetterie (environ 20 000 €) sont couverts par le Centre Pompidou-Metz mais également par une participation financière équivalente de 7 500 € versée à la fois par Metz Métropole et la Ville de Metz, qui ont également collaboré par des campagnes de communication menées conjointement.

Une convention financière est proposée à approbation et signature, sachant que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La commission compétente entendue,

VU le projet de convention entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Centre Pompidou-Metz, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Ville de Metz définissant les modalités de versement au CPM d'une participation financière de Metz Métropole et la Ville de Metz aux frais d'organisation du 1^{er} anniversaire du Centre,

CONSIDERANT l'intérêt de verser une participation complémentaire au Centre Pompidou-Metz afin de participer à un événement exceptionnel destiné à renforcer l'attractivité touristique de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE VERSER une participation financière complémentaire de 7 500 € à l'EPCC Centre Pompidou-Metz aux frais liés à l'organisation du 1^{er} anniversaire du CPM.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et plus particulièrement la convention fixant les modalités d'attribution et de versement de la participation.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43

Absents : 12

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ